

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement  
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Séance ordinaire du 31 mars 2025

Conseillers en  
fonction :

.....23.....

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Conseillers  
présents :

.....18.....

+ 4 procurations de vote

**Point 6 : Dénomination de parkings communaux**

Plusieurs parkings sont présents sur le ban communal et leur dénomination permettrait de faciliter le repérage et l'orientation des usagers.

La dénomination des voies et lieux publics de la commune, y compris les parkings communaux, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est proposé les dénominations pour les parkings suivants – plan en annexe :

- Parking du Complexe Sportif et Culturel : « Parking du Stade »
- Parking du Cimetière : « parking du Cimetière »
- Parking près de l'église catholique : « parking église catholique »
- Parking de l'église protestante : « parking église protestante »
- Parking près du restaurant « Steinmuehl » : « parking de la Mairie »
- Parking rue de Pfulgriesheim (sortie du village) : « parking du Kolbsenbach »
- Parking rue de Pfulgriesheim, en face du n°20 : « parking Goldgäss »
- Parking rue de Mundolsheim, près du n°38 : « parking du Moulin »
- Parking rue Albert Schweitzer : « parking Schweitzer»
- Place du Tilleul : « parking place du Tilleul »

Des emplacements de stationnement sont aussi matérialisées autour de deux places de la commune : place de Niefern et place du Général de Gaulle.

Sans matérialiser par des panneaux signalétiques, ils sont à intégrer dans la liste des parkings par la dénomination suivante :

- Place de Niefern : « parking place de Niefern »
- Place du Général de Gaulle : « parking place du Général de Gaulle »

Une carte récapitulant ces emplacements sera disponible en mairie, sur le site internet et à disposition des commerçants.

D'autres emplacements sont prévus, soit par acquisition (rue Leh) en 2025, soit par création (rue de Mundolsheim « parking de la Souffel ») en 2026, et sur la 2ème partie d'extension du cimetière à l'horizon 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies – Mobilités - Voirie - du 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les dénominations suivantes sur les parkings communaux – plan en annexe :

- Parking du Complexe Sportif et Culturel : « Parking du Stade »
- Parking du Cimetière : « parking du Cimetière »
- Parking près de l'église catholique : « parking église catholique »
- Parking de l'église protestante : « parking église protestante »
- Parking près du restaurant « Steinmuehl » : « parking de la Mairie »
- Parking rue de Pfulgriesheim (sortie du village) : « parking du Kolbsenbach »
- Parking rue de Pfulgriesheim, en face du n°20 : « parking Goldgäss »
- Parking rue de Mundolsheim, près du n°38 : « parking du Moulin »
- Parking (à venir) rue de Mundolsheim, en face du n°2 rue de la Souffel : « parking de la Souffel »
- Place du Tilleul : « parking place du Tilleul »
- Place de Niefern : « parking place de Niefern »
- Place du Général de Gaulle : « parking place du Général de Gaulle »
- Parking « Schweitzer »

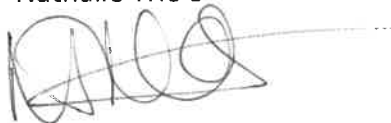
**CHARGE** Madame le Maire de communiquer cette information aux services concernés et de procéder à l'installation de la signalisation correspondante.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Lampertheim, le 31 mars 2025

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Murielle FABRE



Maire de Lampertheim